

Conclave ou pas, la FSU exige l'abrogation de la loi retraite ! / Les malades passent (encore) à la caisse ! / Les polices municipales à la croisée des chemins / Mayotte toujours d'actualité / Un Bureau Délibératif National pré-congrès /

PAGES 4 à 15

ACTUALITÉ SYNDICALE

RETOUR SUR LE CONGRÈS 2025 FSU

PAGES 16 à 23

DOSSIER

82 Droit de retrait de l'Aide Sociale à l'Enfance et manifestation des travailleurs sociaux du Département / 94 Quand la Protection des Enfants et la Protection des professionnels riment avec non-assistance à personnes en danger

PAGES

28-29

EN DIRECT

PAGES 24 à 27

PAGES

28-29

SOCIÉTÉ

CULTURELLEMENT

VÔtre

EMPLOI &

ENVIRONNEMENT

UN MÊME COMBAT !

PAGES 30 à 35

SOCIÉTÉ

LA FSU TERRITORIALE

Cahier N° 75

MARS 2025

LA PROTECTION

FONCTIONNELLE

MARS 2025

PAGES I à XII

CAHIER DÉTACHABLE

Syndicalement VÔtre

N° 75 | MARS 2025

JOURNAL DE LA FSU TERRITORIALE





À LA UNE



Poursuite de la mobilisation fonction publique

Communiqué des syndicats CGT – FSU – Solidaires Considérant le succès de la mobilisation du 5...



2 décembre 2024

CE N'EST PAS AUX AGENT.E.S DE PAYER LA CRISE !

La FSU Territoriale appelle les agent.e.s à se mobiliser le 5 décembre pour faire de cette date un temps fort de la résistance à la casse des services publics et de nos conditions de travail.



20 novembre 2024

Fonction publique : Mobilisation sur l'ensemble du territoire le 5 décembre

Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CCC et FA-FP appellent les agent.e.s de...



16 novembre 2024

ATSEM : pour la reconnaissance du métier !

POUR LA CATÉGORIE B ! Les ATSEM jouent un rôle essentiel auprès des enfants en école...



15 novembre 2024

La Fonction publique territoriale ne doit pas payer la crise !

Le gouvernement a présenté son Projet de Loi de Finances 2025, qui prévoit 40 milliards de coupes budgétaires dans les dépenses publiques. En parallèle, la Cour des comptes préconise la suppression de 100 000 postes de fonctionnaires territoriaux. C'est notre modèle social solidaire qui est ainsi une nouvelle fois attaqué, pour financer les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et aux plus riches.



8 novembre 2024

Petite enfance : toutes et tous mobilisé.es le 19 novembre

Masquée par de nombreuses déclarations d'intention et la création du Comité de filière Petite Enfance,...

GUIDES DES CARRIÈRES



TRACT DES SYNDICATS

PARIS

La colère des personnels des écoles parisiennes ne faiblit pas. Nouvelle grève du 17 au 20 décembre !

16 décembre 2024

VAL-DE-MARNE

Le Sifflet : Tract d'information syndicale de la section FSU des communaux de Crétteil n°4/2024

15 décembre 2024

CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE AQUITAINE

La Région Nouvelle-Aquitaine ferait-elle des économies sur les avancements de grade de ses agents ?

4 décembre 2024

AUDE

Le Mag de la FSU AUDE, avec un U comme Utile !

27 novembre 2024

HÉRAULT

Situation budgétaire : Lettre ouverte à Monsieur le président du conseil départemental de l'Hérault et à la majorité départementale

19 novembre 2024

Tous les syndicats

TRACTS



Consultez et imprimez les dernières informations

COMMUNIQUÉS DE PRESSE



Retrouvez les dernières prises de position du SnuTER-FSU

GIPA 2023



Obtenez les infos et accédez au simulateur

Toujours structuré par un partage entre actualité nationale et actualités locales, le site s'est modernisé avec l'apparition de visuels pour chaque sujet, permettant à ces derniers d'être prolongés sur les réseaux sociaux.

Toilette et simplifié, ce nouveau site va à l'essentiel pour nos adhérent.es et tou.tes les agent.es territoriaux. Il a pour ambition de venir en soutien des militant.es des syndicats locaux dans le cadre d'un espace qui leur est réservé avec des dossiers thématiques, des visuels militants, etc. Cette mise en commun de nos publications a pour objectif d'être une inspiration pour tous et toutes !

NOS PUBLICATIONS



Toutes les publications

non à la guerre sociale

Du 3 au 7 février 2025 s'est déroulé le congrès de la FSU, qui a vu du changement à la tête de la fédération avec l'élection de Caroline Chevè en tant que secrétaire générale, qui succède donc à Benoît Teste. Pour le SNUTER, ce congrès a été l'occasion de porter la parole et les revendications des agent.es de la Fonction publique territoriale au sein de la fédération. Vous trouverez dans ce numéro un dossier dans lequel nous revenons sur le bilan (positif !) de cette semaine, ainsi qu'une présentation de Caroline Chevè.

Ce congrès s'est tenu dans un contexte politique et social toujours aussi difficile pour la Fonction publique et les services publics. Échappant à une nouvelle motion de censure, le gouvernement a fait adopter son budget d'austérité grâce à une nouvelle utilisation du 49-3. Ce budget passé en force prévoit de couper trente milliards d'euros dans les dépenses publiques, dont plus de deux milliards pour les collectivités. Ce sont donc les services publics – et les conditions de travail des agent.es – qui vont être en premier lieu impactés.

Pour justifier ses cadeaux au patronat, le gouvernement cherche à faire passer la pilule en désignant des boucs-émissaires, favorisant ainsi la diffusion des idées de haine et de division qui font le jeu des partis d'extrême-droite. Depuis l'accession au pouvoir de Donald Trump aux Etats-Unis et son rapprochement avec la Russie de Vladimir Poutine, et sous prétexte de préparer le pays et le continent à la guerre, Emmanuel Macron nous ressert ses vieilles recettes libérales. Pour «réarmer» la France et l'Europe, il faudrait faire des efforts, sans hausse d'impôts. Il faut bien comprendre par là que les plus riches et le patronat ne seront encore une fois pas mis à contribution. Après le passage en force de la réforme des retraites en 2023, le durcissement des règles de l'assurance-chômage et la réforme du RSA, il poursuit sa guerre sociale contre les travailleuses et les travailleurs, en particulier dans la Fonction publique avec la baisse des indemnités à 90% du salaire lors des arrêts maladie. Or, dans la situation de crises multiples, internationale, sociale et écologique, que nous vivons, c'est bien de solidarité et d'égalité dont nous avons besoin, en particulier dans une période où, sur le plan internatio-

OUI À LA SOLIDARITÉ !

EDITION

nal, les gouvernements autoritaires et réactionnaires se sentent pousser des ailes. En effet, seul le renforcement des services publics peut nous permettre de sortir de ces crises. Il nous faut donc continuer à nous mobiliser dans nos collectivités et dans nos services pour contester les suppressions de postes et les privatisations, contre la précarité qui pénalise les collègues et abîme le service rendu, pour les salaires et les carrières.

Au plan national, après la manifestation du 5 décembre 2024 qui a fait reculer le gouvernement sur les trois jours de carence, nous devons poursuivre les mobilisations pour obtenir des avancées sur les salaires et sur les retraites. Sur ce sujet, il est inacceptable que la FSU, et donc les fonctionnaires, soit exclue de la conférence sociale organisée par le gouvernement avec les organisations syndicales du secteur privé et les représentants du patronat. Si la FSU continue de revendiquer l'abrogation de la réforme injuste et brutale de 2023, elle ne peut accepter que des discussions se tiennent sur et dans le dos des agent.es du service public. Elle a par conséquent interpellé en ce sens le Premier ministre pour être partie prenante des négociations et a obtenu le droit d'y participer. Face à ces mauvais coups, la FSU Territoriale est toujours présente au côté des agent.es pour défendre le service public et le statut de la Fonction publique. Le combat continue, et il faut nous tenir prêt.es à nous mobiliser collectivement pour faire valoir nos droits !

Julien Fonte et Béatrice Fauvinet
co-secrétaires généraux du SNUTER-FSU

POUR JUSTIFIER SES CADEAUX
AU PATRONAT, LE GOUVERNEMENT
CHERCHE À FAIRE PASSER
LA PILULE EN DÉSIGNANT
DES BOUCS-ÉMISSAIRES, FAVORISANT
AINSI LA DIFFUSION DES IDÉES
DE HAINE ET DE DIVISION
QUI FONT LE JEU DES PARTIS
D'EXTRÊME-DROITE

RETRAITES :

Conclave ou pas, la FSU exige l'abrogation de la loi retraite!

ACTUALITÉ SYNDICALE

LA FSU INTÉGRÉE DANS UN DEUXIÈME CERCLE...

Après une rencontre avec Jean Jacques Marette, chargé par le Premier ministre de conduire les discussions sur les retraites, il en ressort qu'il existerait au moins deux «cercles» un peu plus identifiés :

→ **Un premier cercle constitué des partenaires sociaux du privé** : les 5 confédérations représentatives (CFDT CGT FO CFTC CFE-CGC) et les 3 organisations patronales (MEDEF, CPME, U2P). Contrairement aux deux premières réunions, l'UNSA et la FNSEA n'en font plus partie et FO a quitté la réunion fin février.

→ **Un deuxième «cercle» incluant l'ensemble des autres organisations et les employeurs publics** (DGAFP, employeurs hospitaliers et territoriaux). Il s'agirait de réunions régulières suivant certaines des réunions du premier cercle, dès lors qu'elles auraient porté sur des enjeux transversaux public – privé. On s'étonne cependant de la présence de la DGAFP alors même que le CCFP annuel sur les pensions n'a plus été réuni depuis 2019...

DES DISCUSSIONS À PAS CADENCÉS...

Les réunions sur les questions de l'âge et de la durée ont démarré dès le mois de mars (état des lieux, emploi des seniors, carrières longues). Fin mars seront discutées les questions d'usure professionnelle et de pénibilité, et début avril les questions d'égalité femmes-hommes ainsi que les mécanismes de solidarité. À la mi-avril devrait avoir lieu une présentation du deuxième rapport de la Cour des comptes concernant les effets de la réforme des retraites sur l'emploi et la compétitivité, et fin avril les questions de financement (cotisations, sources alternatives de financement, réflexion sur les «engagements provisionnés» qui sont une manière d'introduire la réflexion sur la capitalisation). Enfin, début mai les échanges porteront sur les questions de pilotage du système, puis fin mai sur la rédaction d'un relevé d'échanges partagé.

LES ENJEUX

À ce stade il est difficile de voir quel point d'aboutissement le gouvernement poursuit : un accord semble

difficile à envisager. Sans parler des désaccords, il n'existe pas de modalités de négociations collectives transversales au public et au privé, alors que la retraite ne concerne pas que les salarié.es du privé, mais aussi les agent.es publics, les indépendants, les agriculteurs. Il s'agirait plutôt d'aboutir à un “relevé des points d'accord” sans que soit précisé quel serait le critère pour juger de la légitimité de ces points d'accord. Le rôle du Parlement, comme l'hypothèse un temps évoquée par le Premier Ministre d'un référendum, ne sont pas clarifiés.

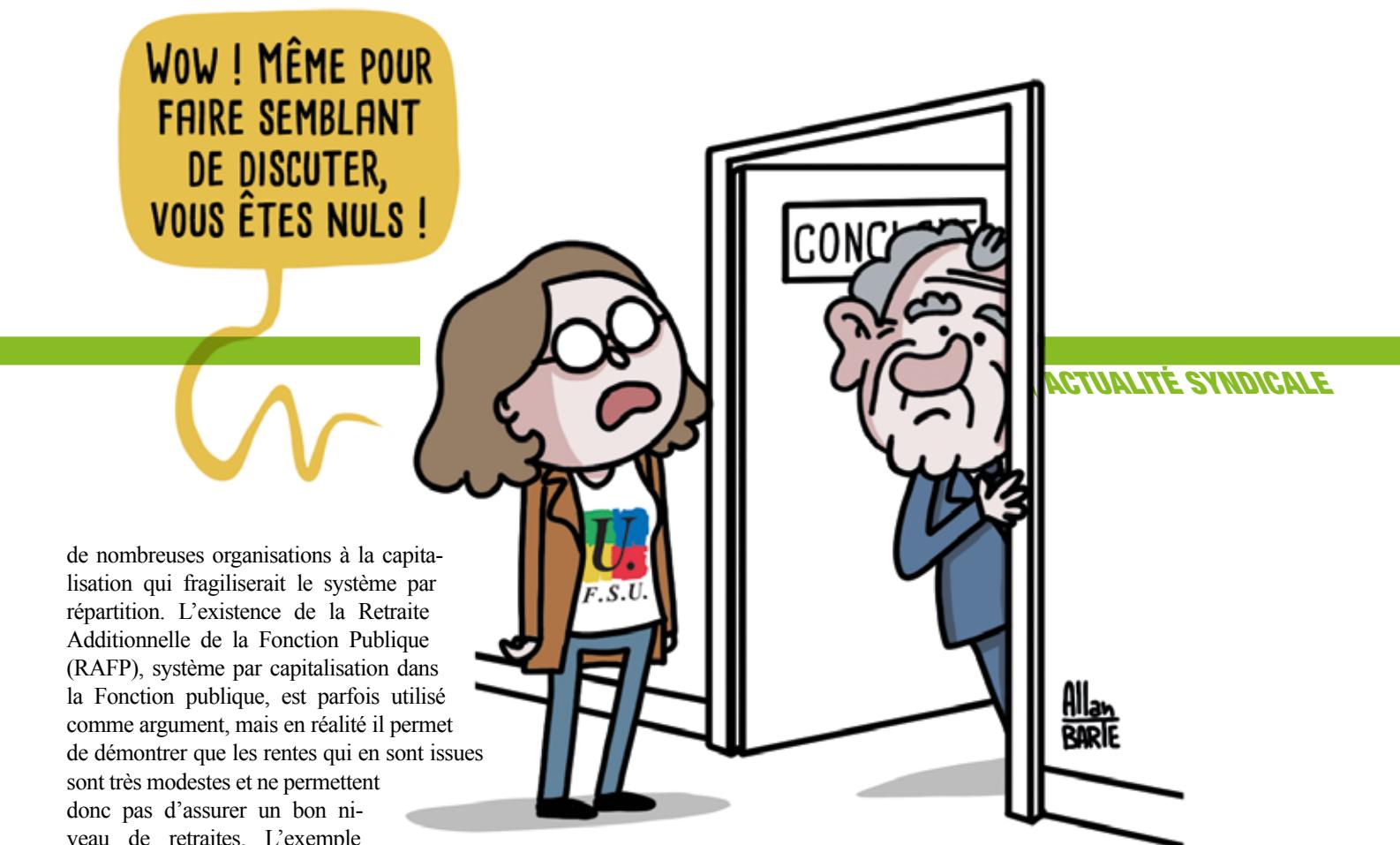
→ La réticence à répondre aux attentes exprimées par le mouvement social en 2023 sur les mesures d'âge et de durée est évidente, le discours permanent sur le déficit et le retour à l'équilibre en témoigne. Aucune piste n'est proposée sur l'usure professionnelle et la pénibilité. Il est important de rappeler que la FSU est, elle aussi, favorable à l'équilibre financier, mais que celui-ci peut se réaliser en augmentant les cotisations, les taux de cotisation mais aussi les assiettes soumises à cotisations. Une meilleure répartition entre revenus du travail et profits, de meilleurs financements pour les budgets publics est parfaitement soutenable.

→ **Le rapport de l'enquête flash de la Cour des Comptes a invalidé la théorie du déficit caché avancée par le Premier ministre.** Il réaffirme le fait que les pensions des fonctionnaires d'État relèvent du budget de l'État et ne sont donc pas en déficit. C'est un point d'appui important pour continuer de déconstruire les préjugés sur les fonctionnaires privilégiés et sur la Fonction publique pensée comme un coût responsable de la mauvaise situation budgétaire de la France. S'il pointe néanmoins un déficit de la CNRACL (caisse de retraite des agents de la FPT et de la FPH), nous le contestons catégoriquement car il est avant tout l'effet des ponctions subies par cette caisse pour l'équilibre financier de l'ensemble des caisses.

→ **Un nouvel étage de capitalisation est envisagé, de manière suffisamment insistante pour susciter notre vigilance.** Une expression comme “engagements provisionnés” est employée pour contourner l'opposition



Lors du discours de politique générale, le Premier ministre a annoncé rouvrir le chantier retraite et créer un « conclave » - qui depuis est renommé « délégation paritaire permanente » - dont le périmètre exclut un certain nombre d'organisations, dont la FSU. Depuis lors, la FSU est intervenue à tous les niveaux pour faire reconnaître sa légitimité sur ce dossier. À nos yeux les 8 organisations qui ont mené le mouvement de 2023 sont légitimes.



de nombreuses organisations à la capitalisation qui fragiliseraient le système par répartition. L'existence de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP), système par capitalisation dans la Fonction publique, est parfois utilisé comme argument, mais en réalité il permet de démontrer que les rentes qui en sont issues sont très modestes et ne permettent donc pas d'assurer un bon niveau de retraites. L'exemple de la PREFON ou de l'Union Mutualiste Retraite (UMR), systèmes d'épargne retraite volontaire aux rendements très faibles, n'est pas non plus le sujet.

→ **La question des règles de gouvernance et de pilotage du système est aussi dans les esprits** avec le risque d'un pilotage quasi «automatique», avec des critères taillés sur mesure par le gouvernement et le patronat pour ajuster les droits et les pensions à la baisse en cas de prévisions de déficit. Mais à ce stade, les propos sont prudents et réaffirment la volonté de ne pas modifier le fonctionnement du secteur public.

NOS REVENDICATIONS

La FSU continue de demander à être pleinement associée à tous les niveaux de discussion. La question de la retraite est une question d'intérêt général mais en outre nombre des personnels qu'elle syndique cotisent au régime général (les contractuel.les), beaucoup d'autres sont polypensionnés, les caisses de retraite des agent.es publics comme la CNRACL et la retraite des fonctionnaires de l'État sont aussi concerné.es par la question des équilibres financiers globaux. Enfin, la convergence public/privé sur les âges de départ et les durées est quasiment devenue une règle, la discussion sur ces paramètres ne peut donc être cantonnée aux organisations du privé.

Cependant, la FSU continuera d'utiliser tous les espaces pour exiger l'abrogation de la réforme de 2023, porter des propositions en matière de financements et obtenir des avancées. En particulier, la FSU intervient systématiquement pour dénoncer les conséquences de la suppression, en 2003, des bonifications pour enfants nés à partir de 2004 des femmes fonctionnaires. Cette mesure, qui avait été justifiée en 2003 par l'idée fausse selon laquelle les écarts salariaux et de carrière femmes - hommes étaient moins importants dans la Fonction publique que dans le privé, commence à faire sentir ses effets et laisse présager une forte aggravation des inégalités entre les femmes et les hommes. La FSU exige que la situation soit expertisée. Plus généralement les droits familiaux doivent être consolidés et étendus afin de compenser les effets des inégalités salariales sur les pensions.

L'objectif principal du gouvernement en 2023 était d'augmenter la quantité de travail sans le rémunérer davantage, dans une perspective d'augmentation du PIB. Pour la FSU la seule option est la solidarité intergénérationnelle et l'augmentation significative des ressources pour revenir dans une dynamique d'amélioration des droits, financés par un rééquilibrage de la redistribution des revenus du travail au profit du monde du travail et non des marchés financiers.

Les malades passent (encore) à la caisse !

Injuste et injustifiable, la réduction de 100 % à 90 % de la rémunération maintenue au titre de l'indemnisation des trois premiers mois en congé maladie, à compter du 1^{er} mars 2025, pénalise et stigmatise une fois encore les agent·es de la Fonction publique. Cette mesure vient s'ajouter à la suppression de la GIPA, à l'absence de mesures salariales générales en 2024 et au refus d'en prévoir pour 2025...

ACTUALITÉ SYNDICALE

QUI EST CONCERNÉ ?

Concrètement, la loi de finances pour 2025 prévoit ainsi que durant les trois premiers mois du congé de maladie ordinaire (CMO), le fonctionnaire perçoit,

après application de la journée de carence, 90 % du traitement, en lieu et place du plein traitement jusqu'ici en vigueur. Cette mesure est transposée



CACHEZ CES MENSTRUATIONS QUE JE NE SAURAIS VOIR !

Non content de rendre les agent.es coupables d'être malades et alors que nombre de collectivités tentent de mettre en place les congés menstruels, le Gouvernement, par voie préfectorale, tente d'interdire toutes les initiatives progressistes en la matière. Ainsi, par exemple, les Villes d'Échirolles et de Seyssinet-Pariset ont reçu de la part de la Préfecture de l'Isère une demande d'abrogation «sans délai» de leurs délibérations concernant le congé menstruel. Idem pour le Préfet de Haute-Garonne qui a saisi le tribunal administratif en considérant que les assemblées délibérantes de la commune de Plaisance-du-Touch, du centre communal d'action sociale de Plaisance-du-Touch et de la communauté de communes du Grand Ouest Toulousain ne pouvaient mettre en place des autorisations spéciales d'absence au bénéfice des agentes de leur collectivité ou de leurs établissements

souffrant de règles douloureuses, d'endométriose, d'adéno-myose ou de dysménorrhées en l'absence, de dispositions législatives ou réglementaires le permettant.

Les juridictions s'appuient sur le fait qu'à ce jour la loi ne prévoit aucun motif d'autorisations spéciales d'absences (ASA) pour raison de santé...

Si côté pile, le Gouvernement dit demeurer «attentif aux questions relatives à la santé des femmes au travail» côté face, il continue de briser systématiquement toute avancée dans les collectivités, quand bien même le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027) comporte un axe prioritaire dédié à la santé des femmes. La FSU territoriale continue de soutenir les initiatives visant à créer des droits en ce sens et appelle le législateur à légiférer là où les plus réactionnaires veulent faire taire tout débat.

ACTUALITÉ SYNDICALE

par décret aux agent.es contractuel.les de droit public pendant la période du CMO précédent le passage à demi-traitement.

Bien qu'ils appartiennent à cette catégorie, les assistant.es maternel.les et familiaux/familiales ne sont pas concerné.es dans la mesure où en cas de maladie ordinaire, elles/ils bénéficient d'indemnités versées par l'employeur public en complément des indemnités journalières de la sécurité sociale, dans les conditions fixées par le code du travail.

QUELLES INCIDENCES SUR LA FICHE DE PAIE ?

Hormis le supplément familial de traitement (SFT) et l'indemnité de résidence (IR), tous les éléments de rémunération sont affectés par la baisse : NBI, CTI, régime indemnitaire s'il est maintenu lors du CMO, etc.

QUELS ARRÊTS MALADIE ?

Pour les catégories d'agent.es concerné.es, la réduction de rémunération s'applique aux CMO accordés à compter du 1^{er} mars 2025 (premier jour du mois suivant la publication de la loi de finances). Les CMO débutés avant cette date ne sont donc pas concernés.

En revanche, les prolongations ou renouvellements postérieurs au 1^{er} mars le sont, y compris dans le cadre d'une Affection de Longue Durée (ALD).

Le placement rétroactif en congé de longue maladie (CLM), congé de grave maladie (CGM), congé de longue durée (CLD), congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) ou congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, pour la même affection a pour conséquence le versement d'un rappel de traitement à hauteur de 10% du traitement.

UNE ATTAQUE CONTRE NOTRE MODÈLE SOCIAL

Cette mesure est aussi une attaque frontale contre un principe fondamental de la Sécurité sociale : protéger les agent.es contre les pertes de revenus découlant d'une incapacité de travail en raison de leur santé.

C'est aussi une attaque inacceptable contre les agent.es les plus fragiles qui, chaque jour, assurent des missions essentielles pour le lien social et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

MISE EN DANGER DES AGENT.ES

Cette mesure qui s'ajoute au jour de carence et qui vient pénaliser les agent.es territoriaux sur leur rémunération déjà bien insuffisante met en danger celles et ceux qui, bien que souffrant.es, occuperont leurs postes de travail afin d'éviter une importante perte financière et ses conséquences sur leur vie personnelle. Faut-il rappeler que l'arrêt de travail permet aux agent.es de se reposer et de prendre soin d'eux, plutôt que de se mettre en danger au travail et parfois mettre en danger le public, lorsqu'ils réalisent des travaux à risques. Le Gouvernement porte une lourde responsabilité en obligeant les agent.es de la Fonction publique à choisir entre le soin et la rémunération.

Avec la FSU, la FSU Territoriale continue de revendiquer l'abrogation de cette mesure, ainsi que la suppression du jour de carence. Elle s'adressera aux employeurs pour revendiquer la non application de cette mesure injuste et brutale.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Pour les **TITULAIRES**: art. L. 822-3 du CGFP.

Pour les **CONTRACTUEL.S**: art. 7, 12 et 45 du décret n° 88-145 du 15 février 1988.

Pour les **ASSISTANTS FAMILIAUX ET MATERNELS**: art. R. 422-10 du CASF.

Les polices municipales à la croisée des chemins

QU'EST-CE QUE VOUS VOULEZ ?
DES TAZERS ? DES FLINGUES ?
UN BAZOOKA ?

ACTUALITÉ SYNDICALE

Depuis 1999 et la loi qui a défini le cadre des polices municipales, leurs missions et leurs tâches ont fortement évolué. En effet, dans un contexte qui a vu la police nationale et la gendarmerie se concentrer de plus en plus sur des missions d'intervention et de répression au détriment de leur présence de proximité, les polices municipales se sont vues progressivement confier des tâches effectuées historiquement par les forces de sécurité nationale. Les effectifs sont ainsi passés d'environ 6 000 agent.es dans les années 80 à près de 27 000 en 2024.

POLICE DE PROXIMITÉ OU POLICE D'INTERVENTION ?

En conséquence, les débats autour de l'évolution de leurs missions se jouent autour de la tension entre leur rôle de proximité et leur rôle d'intervention. Si d'une manière générale, les maires sont attachés à l'idée d'une police municipale proche de la population et chargée principalement d'assurer la tranquillité publique, certains maires de grandes villes et surtout les différents gouvernements ont cherché quant à eux à faire des polices municipales des forces complémentaires à la police nationale et à la gendarmerie, voire des forces de substitution, exerçant les mêmes missions, pour pallier l'absence d'effectifs liée à la doctrine interventionniste.

UNE LOI CENSURÉE PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

La loi dite « Sécurité globale » de 2021 a été l'apogée de cette volonté, avec la tentative de confier des prérogatives de police judiciaire aux agent.es des polices municipales. Ces dispositions ont été censurées par le Conseil constitutionnel qui a estimé d'une part qu'il existe trop de disparités entre les



différentes polices municipales, et d'autre part que cela affaiblirait l'autorité du maire sur les agent.es, au profit du procureur.

L'OFFENSIVE DES « BEAUVAU DES POLICES MUNICIPALES »

En 2024, des rencontres appelées « Beauvau des polices municipales », organisées par le gouverne-

ment, ont remis ce sujet sur la table, alors qu'en parallèle le régime indemnitaire des policiers municipaux était discuté avec le ministère des Collectivités locales – aboutissant à une rémunération «au mérite» inacceptable pour la FSU Territoriale et rejetée par une large majorité des organisations syndicales. En outre, aucune réponse n'a été apportée sur le sujet des retraites, notamment sur les revendications liées à la prise en compte du régime indemnitaire. Lors de ces rencontres, la FSU Territoriale a toujours porté l'idée que les polices municipales devaient rester sur des missions de proximité, en assurant une présence sur la voie publique concourant à la préservation de la tranquillité publique.

ACTUALITÉ SYNDICALE

LA NÉCESSITÉ D'UNE HARMONISATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

En outre, avant de réfléchir à de nouvelles prérogatives et missions, il est nécessaire de faciliter et simplifier les tâches déjà assurées par les agent.es. Ainsi, il serait utile d'envisager de reconsidérer les procédures liées aux contrôles d'alcoolémie ou aux interventions liées aux troubles sur la voie publique.

Nous portons également la revendication d'une harmonisation des pratiques professionnelles au sein des polices municipales, encore trop disparates et dépendantes des doctrines de chaque municipalité.

Une autorité indépendante pourrait jouer ce rôle en lien avec le CNFPT, en charge de la formation.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SUR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce sujet est d'autant plus d'actualité que les transferts de mission de la police nationale aux polices municipales ont des conséquences sur l'exposition au risque pour les agent.es, et donc sur leur équipement – dont l'armement. Si bien sûr chaque police municipale exerce dans un contexte et des situations différentes, il demeure indispensable, afin d'assurer une égalité de traitement de l'ensemble de la population, que des éléments de doctrine commune à l'ensemble du territoire national puissent voir le jour.

Sur tous ces sujets, un projet de loi devrait être déposé au mois de juin. Une mission sénatoriale doit remettre au gouvernement un rapport préparatoire. La FSU Territoriale, avec les autres organisations syndicales représentatives, a été auditionnée en février 2025 dans ce cadre. Elle a porté ses revendications pour une police municipale au service du vivre-ensemble et de la cohésion sociale.



Mayotte toujours d'actualité

ACTUALITÉ SINDICALE



Depuis de nombreuses années, Mayotte rencontre des difficultés d'accès à l'eau, d'organisation des infrastructures, notamment celles des services publics, qui, concentrées à Mamoudzou, sont difficiles d'accès avec des problèmes de sécurité récurrents. Par ailleurs, la mise en œuvre des politiques publiques étaient déployées de façon disparate en fonction des volontés politiques de chaque mairie. L'ensemble de la population était impacté par ces dysfonctionnements.

DES DÉGÂTS CONSIDÉRABLES

Le 14 décembre dernier, Mayotte a été balayée par le cyclone Chido causant d'importants dégâts humains et matériels. Puis, le cyclone Dikeledi et ses pluies diluviales a suivi quelques jours plus tard dévastant ce territoire.

Maisons détruites, routes impraticables, eau et électricité coupées... Face aux dégâts, nos collègues ont immédiatement été mobilisé.es afin de secourir et sécuriser des populations, mais aussi dégager les voies alors que les moyens de communication et les accès étaient entravés. Ils et elles ont permis l'accueil des sinistré.es en travaillant notamment à l'ouverture de lieux d'accueil 24h/24h alors qu'eux-mêmes n'avaient que peu de moyens d'agir.

À ce jour, les difficultés restent importantes. Si les déplacements sur l'île sont désormais plus simples et que les communications sont globalement rétablies, les marhorais.es subissent encore les effets des cyclones avec des problématiques de logement et un accès à l'eau très détérioré avec des coupures un jours sur trois.

DES AGENT.ES MOBILISÉ.ES MAIS PAS TOUJOURS SOUTENU.ES !

Les agent.es de la FPT restent fortement mobilisé.es pour la sécurisation du territoire, la remise en état des infrastructures, notamment les écoles qui ont réouvert malgré les dégâts.

Dans une circulaire, le gouvernement a préconisé le versement d'un secours d'urgence en faveur des agent.es publics pour reconnaître leur investissement mais aussi pour les soutenir. Les agent.es de la Fonction publique de l'État ont perçu 2 000€ d'aide exceptionnelle.

Pour les agent.es territoriaux-les, la mise en place est difficile et inégalitaire car laissée à l'appréciation de chaque collectivité. Ainsi, si cette aide s'élève au Conseil départemental à 2 000€ par agent.e, ce n'est pas le cas dans certaines mairies qui choisissent de verser des montants bien moins élevés ou qui décident de mettre en place des montants différenciés en fonction d'un prétendu niveau d'investissement dans la période.

CE QUE NOUS VOULONS ? L'ÉGALITÉ !

Certain.es agent.es sont même oublié.es et ne reçoivent aucune aide financière. La gestion de ces secours est peu lisible et ouvre la voie à de nouvelles inégalités entre les agent.es. Dans ces collectivités, comme à Dembeni, les camarades de la FSU se mobilisent pour contester l'opacité d'attribution des aides et demandent une gestion transparente des financements. Des actions sont en cours avec des journées de grève envisagées. Pour la FSU, l'objectif est clair, c'est 2 000€ pour tous et toutes les agent.es publics !

Un Bureau Délibératif National pré-congrès

ACTUALITÉ SYNDICALE

Le Bureau Délibératif National de la FSU Territoriale s'est réuni dans les locaux de la FSU à Bagnolet fin janvier. Ce rassemblement de rentrée portait de multiples objectifs, tant dans la préparation du congrès FSU prévu quinze jours plus tard, les nécessaires débats de gestion courante du syndicat que dans la perspective du congrès du SNUTER prévu pour novembre 2025.

HOMMAGE, INQUIÉTUDES ET AFFAIRES INTERNES

Tout d'abord, le Bureau National a rendu hommage à Olivier Buffard décédé en fin d'année 2024. Olivier était un militant historique du SNUTER 93, qui a toujours répondu présent et porté haut les valeurs de notre syndicat. Il avait intégré récemment le CA Orga de la FSU et s'occupait de la gestion du siège à Bagnolet où vous l'avez peut-être croisé, à l'occasion de la tenue d'une instance ou d'une formation. C'était une personne de qualité et ce fut, pour toutes celles et ceux qui l'ont côtoyé, une chance de militer à ses côtés. Ensuite, le Bureau National a voté à l'unanimité un soutien à Mayotte, via une ONG à même de convertir les dons en numéraire en action directe, menée sur place en direction des populations. En effet, suite

au cyclone Chido et à la tempête qui a suivi, la situation reste très difficile sur place (voir ci-contre). Enfin, le BDN a voté à l'unanimité la saisine de la commission des conflits, comme le prévoient les statuts du SNUTER pour mieux accompagner les difficultés rencontrées par un syndicat local et le soutenir dans l'organisation d'une assemblée générale conforme aux statuts.

SUR LE FEU : PLF, CONCLAVE, CSFPT...

L'actualité sociale s'est ouverte sur le Projet de Loi de finances, aujourd'hui adopté, et son lot de mesures de régressions sociales. Si les fonctionnaires échappent aux trois jours de carence, la baisse annoncée à 90 % des indemnités maladie est aujourd'hui actée →





ACTUALITÉ SYNDICALE

(voir page 6). Par ailleurs, les collectivités locales pourtant nombreuses à être en difficulté sur le plan budgétaire, devront contribuer à hauteur de plus de deux milliards, en lieu et place des cinq milliards initiaux. La FSU Territoriale s'est indignée, avec toute la FSU, de la non-invitation de notre syndicat au «conclave» sur les retraites (voir page 4), actant la volonté gouvernementale d'exclure les agent.es de la Fonction publique de ces discussions.

Le Secrétariat National a décliné les thématiques, aussi nombreuses que variées, qui vont animer les discussions du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) : de l'exercice du droit syndical aux concours, en passant par le Rapport Social Unique (RSU), il s'agira de débattre encore et toujours de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) ou de la création d'un cadre d'emplois pour les assistantes familiales et assistantes maternelles. Le CSFPT s'est aussi auto-saisi de la situation de Mayotte et des pro-

blématiques autour des conseils médicaux (embouteillages, situation des médecins).

FORMATION, COMMUNICATION, TRÉSORERIE

L'appel de la trésorerie...

...aux syndicats locaux présents au BDN pour renvoyer leur déclaration d'adhérent.es, et par conséquent leur contribution financière au national, a été l'occasion d'échanger sur les syndicats locaux qui progressent en nombre d'adhérent.es et ceux qui s'érodent. Il s'agissait aussi de débattre sur les raisons qui pourraient expliquer les difficultés vécues par certains syndicats locaux : départs en retraite, difficultés financières de plus en plus prégnantes chez les agent.es, par exemple.

Le secteur formation...

...a pu présenter les formations syndicales à venir sur le semestre (que vous pouvez retrouver en page 14), formations FSU Territoriale, comme les formations FSU, avec un bilan très positif à la fois sur le taux de fréquen-





ACTUALITÉ SYNDICALE

tation et sur leur qualité. Il a été rappelé que le secteur formation ne fait pas d'avances de frais. Ces derniers sont remboursés par le SNUTER *a posteriori*.

Le secteur communication...

...a notamment évoqué les évolutions en cours et celles attendues sur le *Syndicalement Vôtre*, mais aussi sur le tout nouveau site internet de la FSU Territoriale. Une plus grande implication des syndicats locaux est sollicitée notamment pour nourrir la partie locale du site. Par ailleurs, si la FSU Territoriale n'a jamais souhaité investir le réseau social X (ex-Twitter) en plus de sa page Facebook, nous étudions l'opportunité d'une présence sur le réseau Bluesky, à la fois pour une visibilité publique plus large, mais aussi pour une meilleure mise en lien avec les médias par l'intermédiaire du compte FSU. Enfin, à l'approche des élections professionnelles fin 2026, le secteur communication fait le vœu de s'étoffer pour renforcer son soutien aux communications revendicatives proposées par le national (tracts,

affiches, etc.) et travailler un plan de communication spécifique pour l'échéance électorale.

UN AGENDA CHARGÉ

Les échéances à court ou moyen termes étaient aussi en discussion. De la mobilisation du 8 mars dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, à la préparation du congrès FSU de Rennes (voir le dossier qui y est consacré en page 16). le Bureau National a commencé la préparation du congrès du SNUTER-FSU qui se tiendra à Tours, du 18 au 21 novembre 2025. Un premier échange sur sa composition a précédé un vote sur le plan de résolution d'orientation proposé par le Secrétariat National et voté à l'unanimité. Le Bureau National de la FSU Territoriale se retrouvera le 3 avril pour une session en visioconférence, puis début juin dans le cadre d'un BDN élargi aux membres du Conseil National Délibératif, afin de préparer le congrès du SNUTER à venir.



LA FSU TERRITORIALE

SYNDICALES

Formations

1er
SEMESTRE
2025

Le secteur formation vous invite à prendre connaissance du programme de formation du SNUTER pour le premier semestre 2025.

Vous trouverez également une sélection de formations organisées par le centre de formation de la FSU qui s'inscrivent pleinement dans les grandes orientations du plan de formation du SNUTER, à savoir : comprendre et agir, rédiger et communiquer, améliorer nos pratiques, créer une culture commune et développer notre représentativité.

Les modalités d'inscriptions pour les formations de la FSU Territoriale sont les suivantes : pour chaque formation organisée par le secteur formation, le Syndicat Local reçoit un mail l'informant de l'ouverture des inscriptions accompagné des documents à compléter pour s'inscrire (fiche d'inscription, demande d'autorisation d'absence). Le responsable du SL doit centraliser et gérer les demandes d'inscriptions avant l'envoi des demandes retenues au secteur formation à l'adresse mail dédié formation@snuter-fsu.fr.

Dès réception par le secteur formation, votre inscription est prise en compte et vous recevez ultérieurement un mail de confirmation comportant des informations utiles notamment sur les règles de remboursement des frais. En cas de difficulté, vous serez contacté-e par le secteur formation.

Les inscriptions aux formations du centre de formation FSU se font, quant à elles, directement sur le site internet dédié, Centre de formation de la FSU. Pour rappel, la FSU Territoriale ne gère pas les inscriptions.

Enfin, n'oubliez pas de faire votre demande de congé pour formation syndicale auprès de votre employeur un mois avant ladite formation.

En 2024, ce sont plus de 255 camarades qui ont participé à une formation de la FSU Territoriale. Alors n'attendez plus ! Venez vous aussi vous former, partager vos expériences avec d'autres camarades, enrichir vos savoirs, savoir-être et savoir-faire pour agir au quotidien.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à contacter le secteur formation.

ACTUALITÉ SYNDICALE

| formation | durée en jours | dates | en résumé | Intervenant-es | lieux | DATE LIMITE demande d'autorisation d'absence |
|---|----------------|--------------------------------|--|---|---------------------------------|--|
| La Carrière | 1,5 | 1 (journée) et 2 (matin) /04 | Modalités d'accès à la FPT, le déroulement de carrière, les LDG. | FSU Territoriale Hélène Puertolas et Anne-Marie Coste | Bagnolet (salle Plénière 60) | 28 février 2025 |
| Intelligence Artificielle | 2 | 02-03/04 | L'intelligence artificielle et ses enjeux dans les champs de notre action syndicale. | Centre de formation FSU | Bagnolet | 28 février 2025 |
| La Territoriale et le Service Public face à l'extrême droite | 1 | 15/05 | Comment militer dans des collectivités d'extrême droite ? Comment repérer les idées d'extrême droite dans notre quotidien professionnel ? | FSU Territoriale Philippe Challande | Bagnolet (salle Secrétariat 30) | 15 avril 2025 |
| LGBTQIA+ | 2 | 22-23/05 | Identités de genres et droits des personnes LGBTQIA+ | Centre de formation FSU | Bagnolet | 22 avril 2025 |
| Réaliser une maquette de tract, d'affiche, travailler son identité visuelle | 1,5 | 26 (journée) et 27 (matin) /06 | Permettre aux syndicats et aux sections de s'approprier des outils graphiques simples pour construire des tracts, affiches et visuels agréables à lire, à regarder sans passer par des outils graphiques exigeants et professionnels. Adapter ou se réapproprier facilement les tracts et les affiches nationales. | FSU Territoriale Emmanuel Samson et Guillaume Floris | Paris SUPAP (Grande salle) | 26 mai 2025 |



ACTUALITÉ STATUTAIRE EN BREF

RÉDUCTION DE L'INDEMNISATION DES FONCTIONNAIRES EN CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE (CMO)

↓ L'article 189 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 réduit l'indemnisation des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire (CMO) de 100% à 90% du traitement durant les trois premiers mois du congé :

↳ pendant les 3 premiers mois : maintien de 90% du traitement (contre 100% jusqu'à présent),

↳ pendant les 9 mois suivants : maintien de 50% du traitement (inchangé).

La réforme s'applique à tous les fonctionnaires : titulaires, stagiaires, temps complet, temps non complet et temps partiel.

Entrée en vigueur : La modification s'applique aux congés de maladie accordés à compter du premier jour du mois suivant la publication de la loi, c'est-à-dire le 1^{er} mars 2025.

Plusieurs informations complémentaires : la diminution de l'indemnisation du fonctionnaire placé en CMO influe sur les autres éléments de rémunération qui sont versés dans les mêmes proportions que le traitement.

Exemples: nouvelle bonification indiciaire (NBI), complément de traitement indiciaire (CTI), indemnité compensatrice de la hausse de la CSG (IHCSG) ou encore le transfert primes/points (TPP).

À l'inverse, cette diminution est sans incidence sur le supplément familial de traitement (SFT) et sur l'indemnité de résidence (IR) qui sont conservés en totalité durant le CMO.

Concernant le sort du régime indemnitaire en cas de placement en CMO, il appartient de se référer aux règles de modulation inscrites dans la délibération.

DECRETS : RÈGLES DE RÉMUNÉRATION DE CERTAINS AGENTS PUBLICS PLACÉS EN CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE OU EN CONGÉ DE MALADIE (2 DÉCRETS)

↓ Décret n°2025-197 du 27 février 2025 relatif aux règles de rémunération de certains agents publics placés en congé de maladie ordinaire ou en congé de maladie.

Ce décret a pour objet d'établir à 90% le taux de remplacement du traitement pour les périodes de congé de maladie ordinaire pour lesquelles le traitement était maintenu intégralement avant l'intervention de ce texte.

Il reporte par ailleurs la date d'entrée en vigueur de la subrogation en matière de maladie, maternité, paternité, adoption et accidents

du travail et maladies professionnelles pour les employeurs des agents contractuels de l'Etat au 1^{er} janvier 2027, afin d'en optimiser la mise en œuvre dans les différents systèmes d'informations. JORF n°0050 du 28 février 2025 - NOR: APFF2502544D (Entrée en vigueur: 1^{er} mars 2025).

↓ Décret n° 2025-198 du 27 février 2025 relatif à la rémunération maintenue en congé de maladie pour certains agents publics.

↳ Ce décret a pour objet principal d'établir à 90% le taux de remplacement du traitement ou d'autres éléments de rémunération pour les périodes de congé de maladie ordinaire pour lesquelles ce traitement ou ces autres éléments de rémunération étaient maintenus intégralement avant l'intervention de ce texte. Il rend également applicables, au bénéfice d'agents contractuels enseignants relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture, les articles 2 et 12 à 18 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat (congés pour raisons de santé). Entrée en vigueur: ce décret s'applique aux congés de maladie attribués à compter de la date prévue à l'article 189 de la loi de finances pour 2025.

Publics concernés : agents publics relevant de différents statuts dans les trois versants de la fonction publique. JORF n°0050 du 28 février 2025 - NOR: APFF2502546D

JURISPRUDENCE: PAIEMENT OU COMPENSATION D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES D'UN AGENT BÉNÉFICIANT D'UNE CONCESSION DE LOGEMENT À TITRE GRATUIT POUR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE - RAPPEL DES CONDITIONS REQUISÉES

Si un agent territorial qui bénéficie d'une concession de logement à titre gratuit pour nécessité absolue de service ne peut pas prétendre au paiement ou à la compensation de ses périodes d'astreinte et de permanence, y compris lorsque ces périodes ne lui permettent pas de quitter son logement, il peut toutefois prétendre au paiement ou à la compensation d'heures supplémentaires, à la double condition que :

- ces heures correspondent à des interventions effectives, à la demande de l'autorité hiérarchique, réalisées pendant le temps d'astreinte ou de permanence,
- et qu'elles aient pour effet de faire dépasser à cet agent les bornes horaires définies par le cycle de travail.

CAA de MARSEILLE n° 22MA02338 - 2024-12-06

JURISPRUDENCE: MALADIE

PROFESSIONNELLE: LA RECONNAISSANCE DE L'IMPUTABILITÉ AU SERVICE N'IMPOSE PAS QUE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE SOIT À L'ORIGINE DE L'APPARITION DE LA PATHOLOGIE

Une maladie contractée par un fonctionnaire, ou son aggravation, doit être regardée comme imputable au service si elle présente un lien direct, mais non nécessairement exclusif, avec l'exercice des fonctions ou avec des conditions de travail de nature à susciter le développement de la maladie en cause, sauf à ce qu'un fait personnel de l'agent ou toute autre circonstance particulière conduisent à détacher la survenance ou l'aggravation de la maladie du service.

CAA de MARSEILLE n° 23MA01766 - 2024-11-12

JURISPRUDENCE: LA PROLONGATION

D'ACTIVITÉ AU-DELÀ DE LA LIMITÉ D'ÂGE EST SUBORDONNÉE À LA SEULE CONDITION DE L'APTITUDE PHYSIQUE, SANS QU'UN REFUS PUISSE ÊTRE OPPOSÉ POUR UN MOTIF TIRÉ DE L'INTÉRÊT DU SERVICE

Il résulte du premier alinéa de l'article L. 556-7 du code général de la fonction publique (CGFP), éclairé par les travaux parlementaires préalables à l'adoption de l'article 93 de la loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 dont il est issu, que le bénéfice, pour un fonctionnaire entrant dans son champ, d'une prolongation d'activité sur son fondement est subordonné à la seule condition de son aptitude physique, sans qu'un refus puisse être opposé à sa demande pour un motif tiré de l'intérêt du service.

Conseil d'Etat N° 497463 - 2024-11-29

JURISPRUDENCE: UN AGENT PUBLIC PEUT AVOIR UNE ACTIVITÉ PERSONNELLE DE MILITANTISME DÈS LORS QU'IL NE PORTE PAS ATTEINTE À L'IMAGE DU SERVICE PUBLIC

Il incombe à l'autorité investie du pouvoir disciplinaire d'apporter la preuve de l'exactitude matérielle des griefs sur le fondement desquels elle inflige une sanction à un agent public. Il appartient au juge de l'excès de pouvoir, saisi de moyens en ce sens, de rechercher si les faits reprochés à un agent public ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire constituent des fautes de nature à justifier une sanction et si la sanction retenue est proportionnée à la gravité de ces fautes.

TA Melun n° 211040 du 7 octobre 2024





RETOUR SUR LE CONGRES FSU DE RENNES

DOSSIER

Du 3 au 7 février 2025, s'est déroulé le congrès de la FSU, au Couvent des Jacobins de Rennes. Plus de 700 délégué.es issu.es de toute la France, DROM compris, ont participé aux débats et aux travaux qui ont permis d'élaborer les orientations de la FSU pour les trois ans à venir.

Troisième syndicat de la fédération en nombre d'adhérent.es, le SNUTER, avec ses 34 délégué.es, a représenté le troisième plus gros contingent du congrès. Paritaire, la délégation était composée de militant.es d'une vingtaine de syndicats locaux exerçant une diversité de métiers (ATSEM, agent.es de collège ou de lycée, travailleurs sociaux, administratifs, etc.). Ces camarades ont pris toute leur place dans les débats, participant activement à faire avancer les revendications du SNUTER dans les textes fédéraux.

DOSSIER



CRÉDIT PHOTO : FSU



DOSSIER /

UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE POUR LA FSU

Pour la FSU, l'enjeu principal du congrès a été le renouvellement du Secrétariat général de la fédération. Caroline Chevé, militante de la SD13 et du SNES, a ainsi succédé à Benoît Teste qui a quitté ses fonctions après six ans en tant que porte-parole de la FSU. Dans les Bouches-du-Rhône, Caroline Chevé a su tisser des liens forts avec les camarades du SNUTER, très impliqués dans la vie fédérale locale. Attentive aux enjeux de la territoriale, dont elle a cité les métiers et les enjeux dans son discours suite à son élection en tant que Secrétaire générale, Caroline Chevé devrait donc être un point d'appui pour le SNUTER au sein de la vie fédérale.

CRÉDIT PHOTO : FSU



LES MÉTIERS DE LA FPT DANS L'ÉCOLE

Intervention sur le thème 1 de Fabrice Comes (SNUTER 63)

Lors de ce congrès, notamment par le biais des amendements proposés, et dorénavant pour la plupart intégrés, le SNUTER a souhaité mettre en lumière et défendre les personnels de la FPT qui interviennent au sein de l'École : les Agent.es Territoriaux/iales Spécialisé.es des Ecoles Maternelles (ATSEM), les Adjoint.es Techniques Territoriaux/iales des Etablissement d'Enseignement (ATTEE) ainsi que les personnels d'animation dans leur ensemble et notamment les animateurs et animatrices périscolaires.

Ces personnels exercent des missions

support à la fonction première de l'École, l'enseignement. Ils interviennent la plupart du temps en appui pédagogique ou technique, et apparaissent ainsi, comme un maillon indispensable au bon fonctionnement des établissements et au bien-être des élèves.

Du fait même de leur présence quotidienne auprès des enfants et des adolescents, ainsi que de leur nécessaire participation aux différentes instances liées à la vie des établissements du primaire et du secondaire ils contribuent largement à l'accompagnement des élèves et de fait, à la réussite éducative. C'est pour prendre en compte ce rôle éducatif au sein des écoles, des collèges et des lycées que la FSU, à travers ses mandats, doit reconnaître leur

REFORCER LA PLACE DES REVENDICATIONS DU SNUTER

Pour le SNUTER, l'objectif de ce congrès était de renforcer la place des revendications que nous portons pour les agent.es de la Fonction publique territoriale dans les mandats de la FSU. Dans la continuité des interventions des syndicats locaux dans les congrès départementaux, la délégation SNUTER est donc intervenue dans les quatre thèmes pour y faire inscrire nos mandats.

4 THÈMES MIS EN DÉBATS

Pour rappel, le Thème 1 a pour objet «Éducation, formation, recherche et culture : le service public, ses personnels et leurs métiers pour l'émanicipation de toutes et tous». Pour le SNUTER, il s'agissait d'évoquer particulièrement les sujets liés à l'Éducation, les ATSEM, ATTEE et l'Animation.

pleine appartenance à la communauté éducative en les intégrant à leur juste place dans le thème 1.

Cependant, les sous-effectifs croissants, la précarisation des agents territoriaux et la privatisation de leurs missions accroissent les risques psycho-sociaux et constituent des freins à leur garantir une place pérenne au cœur de la vie des établissements. La FSU doit s'opposer à l'externalisation des missions de tous les personnels issus de la FPT. Elle doit ainsi soutenir les recrutements statutaires à la hauteur des besoins, à travers un plan massif de titularisation des emplois les plus précaires.

Enfin, il est important de continuer à militier pour une véritable reconnaissance



CRÉDIT PHOTO : FSU

DOSSIER

Le Thème 2 a pour intitulé «Pour le service public, la Fonction publique et le statut!». Là encore, le SNUTER a été vigilant à l'intégration de la revendication d'un cadre d'emplois des assistants familiaux, d'un service public petite enfance, ainsi qu'à la décentralisation et au financement des collectivités.

Le thème 3 traite de «la rupture écologique, des droits humains et de la justice sociale : une urgence démocratique».

Enfin, pour le thème 4 intitulé «Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien» le SNUTER a notamment porté son attention sur le «Nouvel outil syndical».

Sur les thèmes 1, 2 et 3, nous avons donc réussi à inscrire dans les textes les mandats que nous avons portés tout au long de la préparation de ce congrès. C'est une réussite que nous devons au travail des délégué.es de Rennes et

à l'ensemble des camarades du SNUTER qui sont intervenu.es lors des congrès départementaux.

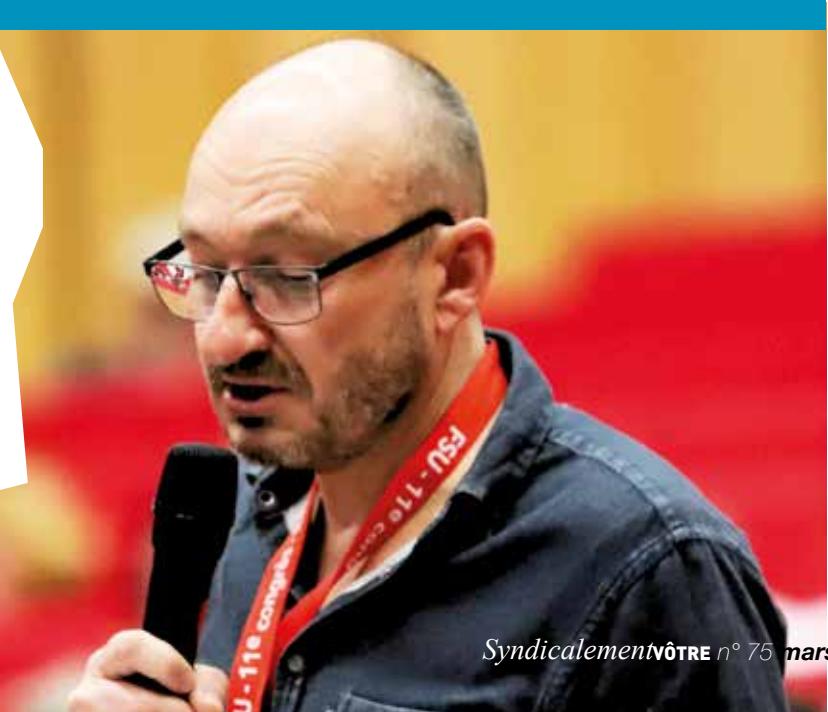
Sur le thème 4, si le SNUTER a obtenu des avancées sur le sujet du «Nouvel outil syndical» et du travail en commun avec nos partenaires syndicaux, il reste un point sur lequel nous n'avons pas pu avancer, étant minoritaires au sein de la FSU.

NOUVEL OUTIL SYNDICAL : UN TRAVAIL EN COMMUN BALISÉ

Nous avons obtenu des garanties qui balisent la démarche de renouvellement du syndicalisme entamée avec nos partenaires – principalement la CGT aujourd'hui, en attente que d'autres organisations nous rejoignent. Ainsi, il est inscrit noir sur blanc qu'il n'est aucunement question d'une quelconque absorption/ →

de ces métiers, la revalorisation des grilles indiciaires de l'ensemble de ces agent.es, mais également la requalification de certains emplois de catégorie C en catégorie B, comme les ATSEM, ainsi que tous.tes les agent.es qui assurent des missions d'encadrement. Un cadre d'emplois de catégorie A doit également être créé dans la filière animation.

Cette première étape doit permettre d'approfondir et de pérenniser le travail entre le SNUTER et les autres syndicats nationaux, notamment ceux liés à l'Education, dans les écoles maternelles et élémentaires ainsi que dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ).



CRÉDIT PHOTO : SNUTER-FSU



DOSSIER /

fusion de la FSU avec d'autres organisations. Chaque organisation syndicale conserve, dans ce travail commun, son indépendance et son fonctionnement. Si aujourd'hui ce travail commun consiste essentiellement à formaliser ce qui existe déjà (formation communes, initiatives intersyndicales sur des sujets spécifiques comme la Sécu ou le service public, etc.), les prochaines étapes devront être soumises à la consultation des syndicats de la FSU et de leurs syndiqué.es.

UNE « MAISON COMMUNE » EN QUESTION

Pour autant, si le SNUTER peut se retrouver sur les principes de la démarche, sur la forme la notion de « maison commune » qui lui est associée dans le mandat FSU peut entraîner un certain nombre d'interrogations chez les militant.es et les adhérent.es. Cette

idée de « maison commune » est un espace de dialogue intersyndical qui reste à définir en tenant compte des garanties listées ci-dessus et des réalités des différents secteurs et territoires. Il n'en reste pas moins que le terme peut poser question et donner lieu à des spéculations quant à l'avenir de la FSU. C'est pour ces raisons que nous sommes intervenus pour en demander le retrait.

UN VOTE PARTAGÉ

Afin de refléter l'appréciation partagée que nous portons sur le texte dans sa globalité, la délégation SNUTER a exprimé 10 votes en contre et 3 abstentions sur les 30 délégué.es qui ont pris part au vote du thème 4. C'est la première fois que le SNUTER exprime une opposition, même partielle, sur un texte présenté lors d'un congrès FSU. C'est donc un signal politique fort donné à la FSU, qui a été d'ores

Intervention pour le Thème 2 de Sylvie Durand (SNUTER 94) sur la thématique PETITE ENFANCE, AUTONOMIE, AIDE SOCIALE A L'ENFANCE ET PUBLICS VULNERABLES

Le SNUTER se félicite que le sujet du service public de la petite enfance apparaisse dans les mandats de la FSU. En effet, la parution en 2022 des livres *Les Fossyeurs* sur les EHPAD et en 2024 *Les Ogres* sur les crèches de Victor Castanet a mis au centre du débat médiatique les conséquences graves pour les enfants et les personnes âgées des dérives des systèmes privés lucratifs, mais pas seulement.

Pour la FSU, seule une gestion publique de l'accueil des usagers vulnérables peut garantir la qualité d'accueil nécessaire au bien-être et à l'épanouissement des usagers.

Les politiques d'austérité ont mis à mal la prise en charge des plus fragiles. Que ce soit du berceau jusqu'à l'accompagnement de fin de vie en passant par les enfants en danger, ces usagers du service public doivent être pris en considération et des moyens à la hauteur de l'enjeu doivent être mis en place par nos gouvernants.

Faire des économies sur le dos de ces publics, c'est faire peu de cas des intérêts de la population.

De plus, les professionnel.les de la petite enfance, de l'aide aux personnes âgées et de la protection de l'enfance sont des métiers difficiles, majoritairement exercés par des femmes, peu valorisés et sous-payés, compte-tenu des responsabilités et de l'enjeu pour la société. L'absence de considération des profes-

sionnel.les par les différents gouvernements est vécue comme du mépris. Les réformes successives comme celles qui ont conduit à accueillir toujours plus d'usagers avec des moyens en diminution constante, n'ont fait que dégrader les conditions de travail et d'accueil. De plus, le manque d'attractivité et l'absence de reconnaissance de ces métiers difficiles font fuir les nouveaux diplômés: c'est une situation inédite et sans précédent. Les difficultés de recrutement ont entraîné des dérives et favorisé l'embauche de personnes sous-diplômées, donc sans formation solide. Cela a pour principale conséquence un accueil dangereux, irresponsable et une perte de sens pour les professionnel.les, ce que dénonce la FSU. Les fermetures des écoles de for-

« Nous sommes fier.es d'avoir gagné la représentativité dans la territoriale, il nous faut la renforcer en 2026 ! »

Interview
de Caroline Chevé,
nouvelle
secrétaire générale
de la FSU



CRÉDIT PHOTO : FSU

et déjà entendu notamment par Caroline Chevé, qui a pris soin de rappeler le sens du mandat voté. Ce vote guidera nos interventions sur ce sujet dans les instances fédérales lors des trois ans à venir.

Ce congrès a donc permis à notre syndicat de renforcer sa place au sein de la FSU, en premier lieu grâce à la participation importante des militant.es du SNUTER dans les congrès locaux, participation qui a permis de faire avancer nos mandats. S'il nous faudra rester vigilants sur le sujet du travail en commun avec nos partenaires syndicaux, les textes fédéraux intègrent mieux les questions liées à la Fonction publique territoriale. Nous poursuivrons ce travail d'intégration dans les mois et années à venir pour que la FSU et ses syndicats nationaux s'emparent pleinement des sujets du SNUTER.

mation des métiers de la petite enfance n'ont fait qu'accentuer la situation.

Ces politiques sociales sont indispensables pour assurer un développement équilibré et une société plus équitable. Elles jouent un rôle essentiel dans la réduction des inégalités, la protection des populations vulnérables et la promotion du bien-être collectif, tout en favorisant la cohésion et la justice sociale. De l'accueil du jeune enfant jusqu'à l'accompagnement des personnes âgées, sans oublier l'enfance en danger, les politiques sociales doivent être repensées, afin de répondre aux besoins des populations.

Le SNUTER se félicite que le sujet du service public de la petite enfance apparaisse dans les mandats de la FSU.

Syndicalement Vôtre : Caroline, peux-tu te présenter ?

Caroline Chevé : Caroline Chevé, secrétaire départementale FSU13 de 2019 à 2025, anciennement secrétaire académique adjointe du SNES-FSU Aix-Marseille, élue en CSA académique, en CAP et en CHSCT. J'enseigne la philosophie dans un lycée des quartiers nord de Marseille.

SV : Tu arrives dans un contexte politique complexe et très incertain, comment abordes-tu cette séquence ?

CC : Nous sommes à un point de bascule et les organisations syndicales doivent prendre leurs responsabilités : dans la Fonction publique, le décrochage salarial, les mauvaises conditions de travail affaiblissent encore davantage les services publics, déjà privés de moyens. Cela nourrit les inégalités, mais aussi le repli sur soi et le ressentiment. Le lien social se défait. Nous ne pouvons pas tout, mais pour continuer de convaincre que d'autres choix sont possibles, fondés sur la solidarité et l'ouverture, nous devons avant tout rester au plus près des agent.es, être présent.es sur les lieux de travail, et disponibles pour les défendre. C'est avec eux que l'on doit construire les mobilisations.

SV : Quelles sont tes priorités pour le développement de la FSU ?

CC : Je suis convaincue que le syndicalisme que nous pratiquons a de l'avenir. Nous sommes fier.es d'avoir gagné la représentativité dans la territoriale, il nous faut la renforcer en 2026. Il y a des déserts syndicaux dans certaines collectivités, et des agent.es qui attendent un syndicalisme démocratique, offensif, clair sur les principes, proche des personnels et unitaire. Je crois beaucoup à la coopération entre les syndicats de la FSU. Elle doit aussi permettre de nous renforcer à l'État, à l'Éducation nationale comme dans les autres ministères. Pour cela, il faut gagner des avancées pour les personnels, et porter fermement nos revendications, en matière de salaire, d'égalité femmes hommes, de lutte contre la précarité ...

SV : Le SNUTER est le troisième syndicat de la FSU, es-tu sensibilisée à ce qu'il porte, à ses revendications ?

CC : Dans la FSU13, le SNUTER est le plus gros syndicat. Il est très présent dans le travail fédéral, et assez divers par son implantation : au Conseil régional PACA bien sûr, mais aussi au Conseil départemental, dans plusieurs villes, Centre de gestion et à la Métropole, où il est en plein développement. Prendre la « casquette fédérale » en 2019 m'a permis de m'initier aux spécificités du syndicalisme dans la FPT, j'ai vraiment apprécié de découvrir de nouveaux métiers, et de nouvelles pratiques. Au-delà des combats communs – salaires, retraites, protection sociale, conditions de travail, moyens des services publics, ce qui m'a frappée, c'est l'exigence en matière d'indépendance vis à vis du politique, et c'est aussi l'attachement à la FSU, à son identité.



CRÉDIT PHOTO : SNUTER-FSU



Intervention de Julien Fonte,
co-secrétaire général du
SNUTER-FSU sur le
Thème 4 :

LE « NOUVEL OUTIL SYNDICAL »

Le SNUTER est satisfait de l'équilibre trouvé dans les écritures du thème 4 sur le sujet du «nouvel outil syndical». Si le terme de «maison commune», objet non identifié, peut soulever des inquiétudes, le texte permet d'en baliser les contours et de cadrer le processus en cours, nous permettant de nous projeter plus sereinement dans le travail à venir.

Le texte donne des garanties : dans ce travail commun pour refonder le syndicalisme, personne ne perdra son âme. C'est aussi un signal positif que nous adressons aux organisations syndicales qui pourraient nous rejoindre dans ce travail commun, comme Solidaires bien sûr, mais aussi au-delà. Car là est bien

l'objectif de la démarche : rassembler largement et trouver ensemble les voies d'un syndicalisme rénové. Face à l'avidité croissante du patronat et contre le danger grandissant de l'extrême-droite qui cherche à diviser le salariat, nous en sommes parfaitement conscients : le syndicalisme doit unir ses forces. C'est dans l'action, dans les luttes avec les salarié.es du public et du privé que s'inventera le syndicalisme de demain. Nos expériences et nos pratiques différentes ne sont pas une faiblesse. Car c'est bien cette pluralité des approches et des pratiques, cette complémentarité de nos organisations, qui nous permettront de rassembler les travailleurs et les travailleuses pour construire des luttes victorieuses.

DOSSIER /

Intervention de Romuald Menegatti (SNUTER59), SUR LE DÉCROCHAGE STATUTAIRE

Le SNUTER souhaite intervenir sur la question du statut, et plus particulièrement sur ses évolutions ces dernières années qui ont vu s'éloigner les versants les uns des autres.

En effet, ces dernières années ont vu une détérioration générale du statut de la Fonction publique, liée à la loi Transformation de la Fonction Publique. L'application différenciée de plusieurs mesures ces dernières années ont accéléré la dégradation de la situation des agent.es de la territoriale vis-à-vis des autres versants : transposition du Ségur de la Santé, prime pouvoir d'achat laissée à la discréction des em-

ployeurs, logement des fonctionnaires, réforme de l'invalidité dans la FPE non transposée aux autres versants, etc.

Ce décrochage statutaire de la Fonction Publique Territoriale par rapport aux autres versants de la Fonction publique pénalise financièrement les agent.es en premier lieu, et il témoigne aussi d'un manque de reconnaissance pour ces personnels et leurs métiers.

Fragilisé.es, les agent.es sont plus exposé.es aux risques de suppressions de poste ou de détachements d'office en cas de privatisations des services. Face au risque de voir l'extrême-droite accéder au pouvoir au plan national ou local, renforcer les protections statutaires des agent.es est une nécessité. Pour résister aux politiques de divi-

sions, le statut est un outil essentiel. La FSU doit donc continuer à agir pour restaurer l'unicité du statut.



CRÉDIT PHOTO : SNUTER-FSU

INTERVENTION DE FIN DE CONGRÈS

de Béatrice Fauvinet,
co-secrétaire générale
du SNUTER-FSU



CRÉDIT PHOTO : FSU

En cette dernière journée de congrès, le SNUTER salue la richesse et la qualité de nos travaux.

Nous nous retrouvons globalement dans les textes de congrès, notamment parce que la place de la territoriale s'est renforcée dans les mandats de la FSU. Il ne s'agit pas de se féliciter de cette place confortée uniquement du point de vue de l'intérêt du SNUTER, mais surtout parce que nous avons à cœur de participer à la construction et au renforcement de la FSU afin qu'elle parle au plus grand nombre d'agentes et d'agents.

Evidemment, nous souhaitons revenir sur le sujet du «nouvel outil syndical» qui a été un sujet central de ce congrès. Sur ce point, la recherche de synthèse a fait l'objet de nombreux débats, en amont et pendant le congrès, la conscience de la gravité de l'enjeu et l'esprit de responsabilité de chacune et chacun a permis de construire un texte équilibré validé par un large consensus.

Pour autant, on l'a vu hier, cet équilibre reste fragile. Il repose sur un rapport de confiance avec nos partenaires bien sûr, mais aussi entre nous.

Il nous faudra donc être collectivement vigilants dans la mise en œuvre de ce mandat

Si, comme le dit le thème 4, travailler à un «nouvel outil syndical» est une nécessité, l'urgence est de construire les mobilisations et les luttes avec les collègues pour combattre les politiques d'austérité et la diffusion des idées d'extrême-droite. C'est le fil rouge de nos interventions lors de ce congrès : comment redonner confiance en notre projet de société solidaire et égalitaire ?

Pour cela, nous avons besoin d'une FSU forte, et ce congrès nous permet de sortir avec des mandats et des orientations en phase avec les préoccupations des agentes et des agents.

Il est essentiel que dès la sortie de ce congrès nous puissions mettre en dynamique nos collègues en popularisant nos

Je sais que certains peuvent trouver excessives les inquiétudes du SNUTER sur le sujet du « nouvel outil syndical ».

Mais, nous avons une particularité au sein de la FSU : le SNUTER est un syndicat qui est né dans la FSU. Le SNUTER a grandi dans la FSU et en retour, je le dis sans arrogance ni fausse modestie, il a contribué à faire grandir la FSU.

Parce que le SNUTER n'aurait pas pu naître ailleurs, son syndicalisme est inextricablement lié à celui de la FSU. Et au quotidien, nous faisons l'expérience que ce syndicalisme, depuis la petite mairie de quelques agent.es jusqu'aux grandes collectivités de plusieurs milliers, ce syndicalisme rassemble, il redonne confiance dans la lutte et même, parfois, obtient des victoires.

Et c'est pour cela que dans ce travail commun, dans les luttes d'aujourd'hui et les combats futurs, nous sommes attachés à faire vivre la FSU. Peut-être plus que jamais, Nous avons besoin de la FSU, nous avons besoin de Solidaires, nous avons besoin de la CGT, de tous ceux qui nous rejoindront, parce que ces luttes et ces combats, nous voulons et nous devons les gagner.



CRÉDIT PHOTO : FSU

axes revendicatifs sur le service public et la fonction publique.

Le document synthétique présentant de manière claire les grandes orientations pour la période, prévu en annexe du texte action pourra être l'outil militant favorisant cette dynamique. Nous

partageons les regrets formulés par Caroline de ne pas avoir ce document dès cette sortie de congrès mais nous espérons qu'il pourra être finalisé rapidement.

Nous remercions Caroline pour cette initiative qui montre que le nouveau

chapitre qui s'ouvre pour la fédération va permettre poursuivre la dynamique et le rôle central de la FSU dans les luttes pour le service public et la Fonction publique, au service de toutes et tous. Un dernier mot pour remercier les camarades de la SD 35 pour leur accueil.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN-ET-GARONNE : DROIT DE RETRAIT DE L'AIDE À L'ENFANCE ET MANIFESTA DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU DÉPARTEMENT

EN DIRECT DU SNUTER-FSU

Dans le Tarn-et-Garonne, l'équipe de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) a exercé son droit de retrait le 28 janvier 2025, soutenue et conseillée par les militant.es de la FSU Territoriale 82.



La souffrance professionnelle réelle a engendré chez les agent.es des troubles du sommeil, anxiété, angoisse, fatigue nerveuse, culpabilisation, frustration...

Les trente et un.e agent.es du service, dénoncent le manque de moyens, un management inadapté, des conditions de travail dégradées altérant la prise en charge des enfants censés être protégés. Ils et elles dénoncent également l'exposition à



SOCIALE TION



EN DIRECT DU SNUTER-FSU

des situations de violences, les mettant en danger dans l'exercice de leurs missions, mais aussi l'insuffisance à la fois de places d'accueil comme du nombre de mesures disponibles pour les accompagnements médico-sociaux spécifiques.

Droit de retrait et préavis de grève

Après avoir alerté pendant plusieurs mois, les agent.es ont tenu bon jusqu'à la validation de leur droit de retrait par la F3SCT, au sein de laquelle le SNUTER 82 est majoritaire. Ce droit de retrait a pris fin le 11 janvier avec un préavis de grève déposé par le SNUTER 82 pour le 13 février, jour de la réunion de l'assemblée départementale consacrée au budget.

Manque de personnel, conditions de travail dégradées

Le service de placement de la collectivité départementale rassemble quinze agent.es dont seulement quatre sont titulaires. Même des agent.es ayant le concours sur titre sont recrutés en CDD. On compte seulement vingt-quatre agent.es pour accompagner 1 150 enfants (+30% depuis 2022) confiés à l'ASE et 200 en attente de lieu de placement. La situation de précarité de ces agent.es rend plus difficile un accompagnement de qualité des enfants dont ils et elles ont la charge. Parfois, à une semaine de la fin de leur contrat, les collègues ne savent pas s'ils vont être renouvelés !

La solidarité de tout un secteur en difficulté

Au-delà de ce service et de ces agent.es, ce sont tous les dispositifs sociaux du Département qui sont en souffrance à cause du manque de moyens. Les assistants familiaux eux aussi en difficulté ont apporté leur soutien à cette mobilisation. Les travailleurs sociaux des maisons des solidarités

sont également impactés et font face à de plus en plus de situations difficiles, toujours avec moins de moyens. Ce malaise est aussi ressenti par les personnels de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Le secteur associatif, les structures d'accueil et foyers, se sont également joints à la mobilisation car tout autant concernés par le manque de place et le peu de reconnaissance.

Une mobilisation réussie...

Le 13 février, les personnels mobilisés ont perturbé l'ouverture de la séance et le Président du Conseil départemental a décidé de recevoir une délégation, tandis que les manifestant.es échangeaient avec des élus qui semblaient découvrir la situation. Ils et elles ont pu entendre la réalité du terrain de la part des agent.es comme «on gère les urgences et l'on oublie la prévention», «on est sous l'eau en permanence», «on est devenu le 115 de certains enfants»... Les personnels ont aussi dénoncé les dépenses mal fléchées de la collectivité (selon un rapport de la Chambre Régionale des Comptes) alors que pourtant l'Aide Sociale à l'Enfance est une compétence obligatoire.

... mais un effort à poursuivre

Les agents ont obtenu le déblocage de quelques postes ainsi que la pérennisation d'autres postes qui étaient en renfort, mais cela ne suffit pas. Le Président les a conviés à une réunion avec le préfet le 19 février. Si la précarité générée par des agent.es eux mêmes précarisé.es ne peut être la solution, les enfants et les populations les plus fragiles ne doivent plus être non plus une variable d'ajustement budgétaire, mais au contraire une priorité. Pour le SNUTER82 ce sont des moyens pérennes et des postes de titulaires qui doivent être mis en place pour en finir avec la précarité.

VAL-DE-MARNE : QUAND LA PROTECTION DES FAMILLES ET LA PROTECTION DES PROF RIMENT AVEC NON-ASSISTANCE À PERSONNES EN DANGER

EN DIRECT DU SNUTER-FSU

Cela fait maintenant une dizaine d'années que le secteur de la Protection de l'Enfance s'effondre. Pourtant, le cadre législatif s'est étayé, amélioré, même s'il n'est pas encore suffisant. C'est un gouffre qui se creuse entre les référentiels de bonnes pratiques proposés aux professionnel.les, et tant pis si leurs conditions de travail rendent l'exercice impossible. Entre rapports du CESE et commission d'enquête parlementaire alarmants, qu'attendent les politiques pour mettre enfin les moyens d'assurer non seulement la sécurité de ces enfants, mais aussi des conditions d'existence suffisantes afin de leur assurer une véritable égalité des chances au sein de notre société ?

Des chiffres alarmants

Le Département du Val-de-Marne n'échappe pas à ce constat. Les services en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance travaillent en mode dégradé, mettant en danger les enfants concernés ainsi que les professionnel.les en charge de leurs suivis.

Depuis plusieurs années, le SNUTER 94 multiplie les messages d'alerte, sans grand résultat. En témoignent les chiffres ahurissants communiqués par la collectivité territoriale en janvier 2025 :

→ 715 situations d'enfants et de jeunes sans référents professionnels pour assurer leur accompagnement

→ 481 mesures d'Aide Educative à Domicile sollicitées après évaluation (présence d'éléments de danger) qui restent non exercées faute de professionnel.les suffisants

→ 1417 Informations Préoccupantes (IP) concernant des enfants signalés comme en danger ou en risque de danger sont en attente d'évaluation, avec des délais dépassant parfois largement les trois mois réglementaires (certaines datent de plus d'un an).



Des conditions de travail inacceptables

Ces chiffres ne représentent pas l'ensemble de l'activité, mais uniquement ce qui n'est pas exercé. Au quotidien, les professionnel.les voient leur charge de travail augmenter au fil des ans, impactant nécessairement la qualité des accompagnements. Cela engendre de l'insécurité, des prises de risques, dans le quotidien ou dans les prises de décisions. Les professionnel.les des lieux d'accueils se sentent parfois démunis et seuls, et les référent.les ASE font face à des conflits de valeurs importants.



ENFANTS PROFESSIONNEL.LES NCE



EN DIRECT DU SNUTER-FSU

Nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui vivent douloureusement leur impuissance à pouvoir exercer pleinement leurs missions, alors qu'ils et elles sont en prise directe avec ces mineurs en besoin de protection, de soutien et d'accompagnement.

La FSU Territoriale 94 tire le signal d'alarme !

La FSU Territoriale, par ses actions, ne cesse de tirer le signal d'alarme... Fiches Hygiène et Sécurité, droit d'alerte, procédure TA, mobilisation des pro-

fessionnel.les, interpellations du Président du CD, et dernièrement, saisine de la Défenseure des Droits. Malgré les initiatives de notre organisation syndicale, nous nous heurtons aux réponses inadaptées de la collectivité. Et puisque le Conseil départemental ne remplit pas une partie de ses obligations légales concernant une compétence obligatoire, la FSU Territoriale 94 a décidé de saisir la Défenseure des Droits. Lors de la dernière rencontre avec le Président du CD 94 en février dernier, celui-ci invoque les difficultés budgétaires de la collectivité qui impose des restrictions sans précédent sur le recrutement de professionnel.les. Nous lui avons fait remarquer que les missions de protection des enfants ne peuvent supporter la limitation d'agent.es présent.es auprès des mineurs et jeunes-majeurs car il en va notamment de leur sécurité.

L'arbre budgétaire cache la forêt des besoins en matière d'Aide sociale à l'enfance

Nous faisons le triste constat de ne pas avoir été entendus par le Président qui estime que les services ne sont pas si dégradés et minimise la situation en remettant en cause nos observations qu'il trouve excessives. Notre syndicat estime que la situation budgétaire ne peut se faire au détriment des compétences obligatoires que sont les missions de Protection de l'Enfance. La FSU territoriale demande au Président du CD 94 de lever les restrictions de recrutement de travailleurs sociaux afin de minorer au maximum les situations de danger rencontrées. Nous lui demandons aussi de garantir des conditions de travail décentes envers travailleurs sociaux qui sont sous sa responsabilité.

La FSU territoriale poursuit les différentes procédures en cours auprès du TA mais également auprès de la Défenseure des Droits, et soutient la création d'une dynamique de mobilisation forte au côté des agent.es pour enfin améliorer les conditions de travail et d'accompagnement des mineurs confiés.



LA RECETTE

LA FLAMICHE AUX POIREAUX

Ingrédients pour 6 personnes :

1 pâte brisée
1 pâte feuilletée
1 noix de beurre
1kg de poireaux
2 oeufs entiers + 3 jaunes d'oeufs
30cl de crème fraîche
1 bouquet de ciboulette
2 pincées de curry
1 pincée de noix muscade

Préparation :

Nettoyez soigneusement les poireaux en supprimant $\frac{1}{3}$ du vert et essuyez-les. Coupez-les en rondelles de $\frac{1}{2}$ cm d'épaisseur, faites-les revenir quelques minutes dans une poêle avec le beurre, salez, poivrez et laissez étuver 15mn ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'eau dans la poêle. Laissez refroidir, ajoutez la ciboulette hachée et 2 pincées de curry. Préchauffez le four sur th. 7/210°. Étalez la pâte brisée dans une tourtière et déposez les poireaux. Dans un bol, mélangez bien la

crème avec les 2 œufs entiers et 2 jaunes, ajoutez 1 belle pincée de muscade, salez et poivrez, versez sur les poireaux.

Étalez la pâte feuilletée déposez-la sur la garniture en soudant bien les bords entre deux doigts, dessinez des croisillons avec la pointe d'un couteau. Battez le jaune d'œuf restant et badigeonnez-en la flamiche. Enfournez 40 mn jusqu'à ce qu'elle soit dorée.

Bon appétit !

CULTURELLEMENT VÔTRE

THE ORDER

LE CINÉMA HÉXA
par Michel Angot
ingénieur territorial retraité et cinéphile

de Justin Kurzel, 2024, 116 min
sur Prime Video.

«LE CINÉMA FRANÇAIS SAUVÉ PAR LES PLATEFORMES»

Cette phrase, apparemment paradoxale était récemment le titre d'une chronique de Michel Guerrin parue dans *Le Monde*. Malgré le fait qu'entre 2023 et 2024 la France soit le seul pays au monde où la fréquentation en salles ait augmenté. Cette situation est due, d'après Michel Guerrin, «à la richesse d'une production nationale, qui compense une production hollywoodienne en repli» alors même que le nombre d'abonné.es aux plateformes a considérablement augmenté (11 millions rien que pour Netflix!) et que les plateformes de télévision ont multiplié leur soutien aux films français. Ainsi, Canal+, est le premier financeur du cinéma hexagonal en investissant 220 millions d'euros par an, dont 130 films ont pu bénéficier l'an passé.

Si l'on y rajoute les sommes investies chaque année par les autres plateformes (Netflix, Amazon/Prime Video, Disney, et on annonce l'arrivée prochaine de Warner et de Paramount!) qui permettent de financer des films et des séries (70 en 3 ans, uniquement pour la plateforme Disney). Selon le Centre National du Cinéma (CNC), «les plateformes américaines ont injecté 360 millions d'euros dans la création visuelle française en 2023: 70 ou 80 millions dans le cinéma et 280 millions dans l'audiovisuel. Et elles versent en



plus 150 millions d'euros de taxes». Ces contributions permettent ainsi aux plateformes de produire, de réaliser et de présenter au public français de très nombreuses séries, mais aussi des films diffusés en primeur sur leur réseau plutôt qu'en salles.

On se souvient ainsi du superbe film de Martin Scorsese *Killers of the Flower Moon* qui fut présenté en avant-première au Festival de Cannes 2023 puis uniquement diffusé en France sur la plateforme télé Apple TV+. Ce film de Scorsese et le développement des plateformes télé, m'amènent à évoquer un autre superbe film, uniquement visible – pour le moment – sur la plateforme PrimeVideo:

THE ORDER DU RÉALISATEUR AUSTRALIEN JUSTIN KURZEL

Adapté du livre *The Silent Brotherhood* («la confrérie secrète») le film raconte une enquête menée par deux journalistes d'investigation, sur les meurtres, braquages et attentats, commis par un groupe suprémaciste blanc dans les états du Nord-Ouest des USA au milieu des années 1980.

LA HAINE DES FONCTIONNAIRES «Des idées toutes faites, des idées toutes fausses!»

de Julie Gervais, Claire Lemercier, Willy Pelletier éd. Amsterdam, 2024, 260 pages, 18 €.

Personne n'a pu passer à côté des déclarations tapageuses contre les fonctionnaires émises par l'éphémère ex-Ministre de la Fonction Publique Kasbarian, ou plus récemment par le milliardaire américain d'extrême-droite Elon Musk. Alors tous fainéants? Mais de qui parle-t-on vraiment?

Les «fonctionnaires» représentent en réalité une grande diversité de métiers qui sont loin de n'être que des métiers de diplômés ou des métiers de bureau. Ils et elles ont aussi une grande diversité des statuts mis confusément dans le chapeau fourre-tout de «fonctionnaire» par leurs détracteurs alors qu'ils et elles sont contractuel.les, vacataires, personnels associatifs ou même prestataires externalisés. Pour les auteur.es le stéréotype du fonctionnaire n'existe pas et n'est utilisé que pour les railler. Dans le réel, les fonctionnaires sont d'abord des travailleurs populaires, des ouvrier.es, des employé.es aux conditions de travail difficiles et aux rémunérations très souvent moins importantes que dans le privé.

C'est ensuite avec plus de gravité que les auteur.es annoncent que la Fonction publique est arrivée à un point de basculement. La dégradation continue du service public est en effet le résultat cumulé d'un enchaînement de réformes successives sur ces trente dernières années qui laissent les usager.es désemparé.es et les fonctionnaires empêché.es. Elles ont notamment été mises en œuvre ces dernières années par des «élites» sorties d'écoles de commerce (Kasbarian, Guérini, Montchalin) qui ne connaissent rien à la Fonction publique et aux fonctionnaires. C'est bien cette destruction minutieuse des services publics qui est à la source de la «haine» des fonctionnaires à l'œuvre aujourd'hui et que les auteur.es définissent sur trois niveaux : *CELLE VENUE «D'EN HAUT»*, issue de *Thinks Tanks* pilotés par les libéraux, de la presse économique et des chefs d'entreprises vantant l'efficacité du privé et la nécessité d'externaliser, de privatiser. Elle est entretenue par une «noblesse managériale public-privé» qui navigue entre hautes fonctions de l'Etat et entreprises privées. Elle consiste à dénoncer systématiquement une Fonction publique qui serait trop dispendieuse et des fonctionnaires qui seraient trop privilégié.es. *CELLE QUI VIENT DES USAGERS* des quartiers populaires, notamment celle qui s'exprime face aux guichets et souvent face à l'absence de guichet. Les bénéficiaires sont empêché.es d'être aidé.es



CULTURELLEMENT VÔTRE
CULTURELLEMENT VÔTRE

parce que les fonctionnaires sont empêché.es d'agir.

ENFIN, CELLE RESSENTIE PAR LES FONCTIONNAIRES EUX-MÊMES face à leurs conditions de travail, aux difficultés rencontrées pour rendre un travail de qualité et qui ait du sens.

En guise de perspectives, on comprend l'urgence de déconstruire les stéréotypes, de «remplacer leurs mots par les nôtres». Il y a aussi la nécessité de sortir d'un *New public Management* épris d'efficacités mortifères qui se traduisent le plus souvent par une caporalisation des hiérarchies sous couvert d'«autonomie», et d'une brutalisation des agent.es dans le cadre d'une maltraitance organisée à l'aide des cabinets de conseil. Des DGS aux agent.es de terrain, il faut donc mesurer les enjeux et sauver le bien commun que représente la Fonction publique. En effet, «les fonctionnaires dans le service public c'est l'aide, le service gratuits et la protection pour toutes et tous, le privé c'est l'inverse...». Les auteur.es appellent enfin à l'union des syndicats des fonctionnaires et association d'usager.es pour apprendre les uns et les unes des autres et comprendre enfin que chacun, chacune poursuit un même but.

Très accessible, ce livre est conçu comme une enquête sociale à la manière d'un roman qui nous embarque auprès des vies (professionnelles) qui sont racontées. Comme dans leur précédent livre (*La valeur du service public*,* les auteur.es défendent ces vies trop souvent caricaturées voire «folklorisées» par des discours dénigrants ou miséralistes en mettant en avant la valeur d'indocilité qui caractérise leur statut.

Le film déroule son scénario en collant parfaitement à l'enquête des deux journalistes. D'un côté, on suit le développement de cette phalange nazie, menée par Nicholas Hoult (le deuxième juré du film homonyme de Clint Eastwood) qui déborde «Les Nations Aryennes», une secte religieuse et nazie dont elle est issue, mais qu'elle ne juge pas assez radicale... De l'autre côté, on suit l'enquête menée par un agent du FBI (un étonnant Jude Law empêtré, usé et nanti d'une moustache à la Burt Reynolds) arrivé sur place pour suivre la piste de ces fascistes blancs qui ont basculé dans l'extrême violence.

Au milieu de paysages sauvages, et de petites villes rurales écrasées d'ennui et de tristesse sociale, le chassé-croisé entre les deux parties adverses va se déployer autour d'une approche fouillée des personnages, de leurs motivations et de leurs mobiles, rythmée de scènes d'action particulièrement réussies pour dépeindre une Amérique rurale où certains propagent le racisme et la haine pour éveiller la colère de leurs concitoyens en leur ciblant des boucs émissaires.

Ce film est un terrible portrait prémonitoire d'une partie de cette base électorale extrémiste qui a soutenu, défendu et élu Donald Trump. Arrêtés et condamnés en 1989, les protagonistes survivants de ce groupe suprémaciste blanc néo-nazi seront peut-être – comme les attaquants du Capitole en 2020, amnistiés par Trump, et libres de renouer dès demain avec leur idéologie criminelle.

* La Découverte, 2021.

EMPLOI & ENVIRONNEMENT UN MÊME COMBAT !

SOCIÉTÉ

La protection de l'environnement, de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique sont-elles par définition opposées à l'activité économique, aux entreprises, au profit et à l'emploi ? À en croire certaines voix néo-libérales ou productivistes, la lutte contre le changement climatique ne serait pas compatible avec la croissance économique qu'ils considèrent comme nécessaire à l'emploi. Pour cette raison, la lutte contre le réchauffement devrait passer au second plan. C'est pourquoi, toute politique ambitieuse et systémique de transition est constamment repoussée. Une soi-disant défense de l'emploi sert surtout d'épouvantail pour justifier l'inaction face à l'urgence climatique.

Ce carcan idéologique existe à tous les niveaux de décision, pour prouver le récent maintien des garanties d'État à l'export pour les industries pétrolières et gazières ou avec la réautorisation des néonicotinoïdes.

Il en va de même dans tous les secteurs économiques : énergie, transports, industrie, agriculture et alimentation... Alors que les milliards d'euros d'aides aux grandes entreprises ne parviennent pas à créer d'emplois ni à réduire le chômage, le gouvernement et Emmanuel Macron amplifient cette politique de subvention, avec les plans de relance, sans aucune conditionnalité sociale ni écologique.

UNE SOCIÉTÉ PLEINE DE CONTRADICTIONS

Les annonces de plans sociaux, de licenciements ou de faillites se multiplient, tandis que les entreprises continuent à verser des dividendes à leurs actionnaires, tout en maintenant des investissements en contradiction avec la préservation de l'environnement. Les destructions d'emplois explosent, avec comme conséquence un accroissement du chômage de masse et de la précarité. Nous sommes régulièrement soumis.es à

des contradictions : consommer moins cher mais à des conditions que nous n'accepterions pas nous-mêmes en travaillant pour des salaires de misère ; préférer des énergies renouvelables à la pollution existante mais résister à l'implantation de celles-ci dans nos lieux de vie ; vouloir la transition écologique de l'économie mais vouloir garder les secteurs d'activité tels quels pour garder les emplois. Engager la transition écologique et sociale, c'est se donner le maximum de moyens de résoudre ces difficultés. →



CHAOS POLITIQUE, KO ÉCOLOGIQUE

La dissolution de l'assemblée nationale en France et les crises agricoles ont remis en selle les lobbyings des antinormes environnementales contre le pacte vert européen. Les objectifs en matière de protection de la biodiversité, de lutte contre les pollutions chimiques des eaux et de zéro artificialisation nette ne sont plus une priorité et reléguées en fond de liste politique... Dix ans après la COP21, le retour au pouvoir de Donald Trump, un président qui décrit les énergies fossiles comme de «*l'or liquide sous nos pieds*» et balaie la science à grands coups de hashtags *#BACKTOPLASTIC*, parachève ce

l'économie et un chômage de masse alors que la crise environnementale est de plus en plus palpable. C'est la mise en opposition permanente du social et de l'environnement : au nom de la préservation de l'emploi, il ne faudrait pas imposer de nouvelles régulations environnementales ou sociales, ni de conditionnalité des aides pour les entreprises.

Il est toujours plus urgent d'attendre à cause de l'actualité, de la conjoncture économique, de la concurrence internationale, du besoin de confiance pour l'investissement ou désormais de la situation géo-politique et des tensions internationales, militaires comme commerciales. Pourtant la crise sanitaire que nous avons vécue démontre que les activités humaines à l'origine du changement climatique, de la perte de biodiversité sont les mêmes que celles qui nous conduisent aux pandémies.

Les impacts dévastateurs du point de vue social et économique s'ajoutent aux impacts sanitaires en touchant davantage les plus fragiles, dont une majorité de femmes. Se lancer dans un productivisme sans condition écologique et sociale dans le contexte de cette crise est le pire des choix. Pour échapper aux prochaines crises et pour garder une planète vivable, il est urgent d'effectuer un profond changement d'approche. C'est maintenant que les pouvoirs publics doivent agir en conformité avec les exigences de la lutte contre le réchauffement climatique et réorienter la politique de soutien à l'économie.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DETRUIRAIT L'EMPLOI ?

La transition ferait perdre de la productivité et donc des emplois ? En contrepartie, il nous faudrait accepter de faire des sacrifices sociaux (salaires, temps de travail, retraites, couverture sociale, services publics, etc.)

Or, depuis près de quarante ans que ces politiques sont menées, la France connaît un chômage massif qui oscille entre 8 % et 10 % de la population active. La dérégulation, la libéralisation des économies dans le cadre de la globalisation, le productivisme sont à la fois les causes de l'emballage du changement climati-

SOCIÉTÉ

grand renoncement en se donnant comme priorité la guerre commerciale, et peut-être même la guerre tout court...

Résultat : fin janvier, la France a demandé une « pause réglementaire » avec le report immédiat de la mise en œuvre de la directive de mai 2024 sur le devoir de vigilance, qui impose aux entreprises de veiller au respect de l'environnement et des droits humains dans toutes leurs chaînes de production à travers le monde. Au niveau européen c'est le pacte vert qui est remplacé en ces termes par... la « *boussole pour la compétitivité* ».

Ce chaos politique mondial redonne une place médiatique prépondérante aux idées reçues sur la protection de l'environnement qui nuirait à la production et aux emplois. Parmi elles, l'idée que la planète pourrait attendre et qu'il faille donner une priorité absolue à l'économie, que la transition écologique détruirait l'emploi ou encore qu'il ne servirait à rien d'agir au niveau local alors que l'enjeu est à l'échelle planétaire...

LA PLANÈTE APRÈS L'ÉCONOMIE ?

Avec la crise économique, l'environnement ne pourrait pas être la priorité ? il faudrait faire des choix : l'urgence serait d'éviter l'effondrement de

**C'EST MAINTENANT
QUE LES POUVOIRS PUBLICS
DOIVENT AGIR
EN CONFORMITÉ
AVEC LES EXIGENCES
DE LA LUTTE CONTRE
LE RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE**

tique et celles de la crise économique et du chômage structurel.

Le potentiel de création d'emplois dans la transition est beaucoup plus élevé que le nombre d'emplois perdus depuis des décennies. La transition écologique s'accompagnera de nombreuses créations ou transformations d'emplois dans des secteurs variés comme la rénovation thermique des bâtiments, les transports en commun, les énergies renouvelables, l'agriculture paysanne, la réparation de biens domestiques ou le recyclage.

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) considère que 60 millions d'emplois peuvent être créés dans le monde par la transition écologique, dont 18 millions par la seule mise en œuvre de la transition énergétique. Il en va de même en France : la transition écologique aura un effet positif sur l'emploi bien supérieur à la poursuite de la politique de ces vingt dernières années si elle est dès à présent anticipée et planifiée avec l'ensemble des acteurs.

AGIR LOCAL POUR UN ENJEU PLANÉTAIRE ?

La France ne représente que 1 % des émissions mondiales, les crises écologiques étant des enjeux planétaires, nos efforts ne serviraient à rien ? L'effondrement de la biodiversité ou le dérèglement climatique sont des enjeux mondiaux et les économies sont globalisées, interdépendantes et les chaînes de valeurs sont très interconnectées. Or l'impact sur le climat de notre pays ne se résume pas aux émissions sur notre territoire : on ne peut pas ignorer les émissions « importées » qui sont en très forte hausse, ni l'impact des activités des entreprises ou des politiques françaises à l'étranger.

Ainsi, Total, dont les émissions sont équivalentes à celles de la France, est surtout actif hors de France. Les banques et investisseurs français sont responsables dans de nombreux pays de destructions écologiques et d'activités fortement émettrices. Il faut engager la transition partout où cela est possible, en agissant maintenant, au niveau local et national : ce qui sera bon pour la planète le sera pour toutes et tous !

Les bénéfices attendus vont bien au-delà du seul objectif de réduction des émissions : la rénovation thermique des bâtiments sortira des millions de personnes de la précarité énergétique, avec des gains pour leur pouvoir d'achat et leur santé ; le développement des énergies renouvelables va engendrer une baisse massive des importation d'hy-



SOCIÉTÉ

drocarbures (400 milliards d'euros de 2017 à 2050 selon négaWatt) qui pourront être réinjectées dans les secteurs répondant à des besoins vitaux et des centaines de milliers d'emplois de qualité, durables et non délocalisables seront créés.

S'agissant de la mobilité et des transports, les impacts positifs sont nombreux : amélioration de la qualité de l'air, du pouvoir d'achat, diminution des accidents de la route. Pour l'agriculture, les bénéfices sont multiples : la santé dans l'assiette, sans pesticides, avec moins de viande mais mieux produite, une diminution de la pollution de l'air, des sols, de l'eau, la préservation de la biodiversité, l'autonomie alimentaire, l'encouragement des circuits courts, la reterritorialisation des filières longues, la revalorisation des rémunérations des paysan·nes, la préservation de leur santé.

Pour les territoires et leurs acteurs économiques et sociaux, cela entraîne des retombées locales considérables en termes de fiscalité, d'activité économique et d'emploi. Ainsi, la transition écologique est un véritable levier pour construire un modèle de société soutenable aux multiples co-bénéfices pour les populations et leur environnement.

REVENDIQUER UNE PRIORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Créer des emplois pour le climat :

des millions d'emplois restent à consolider et à créer et c'est un choix clairement politique. Les gisements d'emplois dans les secteurs d'utilité sociale et écologique sont connus : personnel soignant et éducatif, recy-

clage et réparation, agriculture écologique et alimentation de qualité... Les politiques publiques sont essentielles, de façon directe par des aides aux filières professionnelles, à la recherche, l'aide à la reconversion professionnelle ou de façon indirecte par des aides en faveur du public et en particulier des personnes les plus précaires qui ont le plus de difficultés financières pour changer de véhicule, de mode de chauffage, qui sont logées dans des conditions de «passoires énergétiques». Avec une politique résolument orientée vers la lutte contre le réchauffement climatique, il est possible de créer des millions d'emplois-climatiques dans les années qui viennent, en portant attention à l'égal accès pour les femmes à ces

qu'ils agissent immédiatement dans ce sens pour mettre en place dès maintenant, comme un élément majeur des plans de sortie de crise et de relance, des politiques imposant des conditionnalités sociales et environnementales aux aides publiques, des investissements massifs vers les secteurs de la transition et la création d'emplois publics.

Inscrire la transition dans la durée pour créer des millions d'emplois :

les créations d'emploi nécessaires sont nombreuses dans différents secteurs. Par exemple la baisse de la consommation énergétique exige le développement d'emplois qualifiés en particulier dans le bâtiment pour l'isolation, les besoins seront tout aussi importants dans le travail autour des mobilités, dans la production agricole et la conservation de l'environnement (aires marines protégées, forêts, pêche, tourisme durable, etc.).

Par ailleurs les services publics sont des acteurs essentiels de la réduction des inégalités, de la protection des populations en matière de santé et de normes sanitaires et de la mise en application des mesures pour la transition écologique définies par la politique.

C'est pourquoi il faut les renforcer, en embauchant des fonctionnaires, protégé·es des pressions des lobbies par leur statut. Au niveau des territoires, il appartient aux mouvements sociaux et aux élus·es de définir les besoins en embauches pour les services publics et les projets de développement éco-sociaux.

CRÉER DES MILLIONS D'EMPLOIS NE RELEVE PAS DE L'UTOPIE, MAIS DE LA NÉCESSITÉ POUR FAIRE FACE À L'URGENCE ENVIRONNEMENTALE

AUCUNE AIDE PUBLIQUE NE DOIT ÊTRE VERSÉE AUX ENTREPRISES QUI DÉTRUISENT DE L'EMPLOI ET NE RESPECTENT PAS LES OBJECTIFS CLIMATIQUES

Contraindre les entreprises à réduire leurs émissions :

l'enjeu climatique comme les autres enjeux écologiques nécessite des ruptures fortes avec le mode de production capitaliste globalisé. La surconsommation, l'étalement urbain et la centralisation des activités nécessitent de changer notre rapport à la nature et au vivant. Des batailles politiques et démocratiques sur des enjeux globaux sont nécessaires. Nous exigeons donc du gouvernement et des institutions européennes

Lors de la signature de l'Accord de Paris, les gouvernements ont affiché une volonté de changement, mais on en est vite revenu au «business as usual» avec le profit des grands groupes comme boussole des décisions politiques. Nous défendons une transition juste, avec pour objectif le maintien du réchauffement climatique en dessous de 1,5 °C comme le recommandent les rapports du GIEC sur le climat.

Nous défendons la reconstitution de la biodiversité et des écosystèmes, par la protection d'au moins 30 % des terres et mers pour enrayer la disparition massive des espèces.

Cet objectif nécessite des politiques ambitieuses pour relever ces défis environnementaux, tout en garantissant la réduction des inégalités sociales, l'emploi et une redistribution des richesses.

Aujourd'hui, les mouvements syndicaux et les associations environnementales s'associent pour mener ensemble ces combats contre la fin du monde et la fin du mois dans le cadre de l'Alliance écologique et sociale.

Il n'y aura pas d'emplois sur une planète morte, et les salarié.es souhaitent s'engager dans les transitions nécessaires pour un mode de production au service des besoins sociaux et environnementaux.

La transition écologique ne doit pas conduire des salarié.es à se retrouver privé·es d'emplois. Ce principe doit déterminer les politiques permettant la bifurcation écologique et sociale de nos sociétés. Des millions d'emplois sont nécessaires pour garder la planète vivable et nos sociétés solidaires.

EN SAVOIR + <https://alliance-ecologique-sociale.org/>

SOCIÉTÉ





le 1er MAI
MOBILISONS-NOUS